



AXA Bank Belgium fait partie
du Groupe Crelan



BNP PARIBAS ISSUANCE BV (NL) BOOSTER EURO EQUITY 2029

ISIN : XS2749363805

Aperçu des frais

Cet aperçu vous donne une **estimation de tous les frais** liés à un investissement dans la note structurée BNP PARIBAS ISSUANCE BV (NL) BOOSTER EURO EQUITY 2029. Les montants et pourcentages présentés vous donnent une vue d'ensemble de tous les frais afin de vous permettre une comparaison aisée et de prendre une décision d'investissement en toute connaissance de cause.

Les frais se répartissent en deux catégories :

- A. les frais **liés aux services**. Ces frais sont déduits du montant investi ou de votre compte associé à votre comptes-titres ;
- B. **Incitations**. Il s'agit des rémunérations et avantages éventuels provenant de tiers. L'émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) verse à AXA Bank Belgium s.a. une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des titres) dont le montant annuel maximum est égal à 0,75 % du montant des titres effectivement placés. À titre indicatif, ce montant est de 0,54 % sur la base des conditions observées avant le début de la période de souscription ;
- C. les frais **liés au produit** lui-même. Ces frais sont déjà compris dans le prix d'émission de la note structurée.

Ces montants et pourcentages sont seulement une **estimation** de l'ensemble des frais. Les frais réels peuvent s'écarter, en fonction des conditions de marché pendant la période de souscription ou d'une modification de la réglementation financière.

Vous désirez obtenir un complément d'information ou un aperçu détaillé des frais? Contactez dans ce cas Customer Relations AXA Banque, Grotesteeweg 214, 2600 Berchem ou customer.relations@axa.be.

Par ailleurs, vous pouvez également consulter la liste des tarifs (partie 4: placement) disponible sur axabank.be ou auprès de votre Agent bancaire AXA.

APERÇU DES FRAIS COMPTABILISÉS LORS DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Le tableau ci-après donne un aperçu des frais estimés d'un investissement dans BNP PARIBAS ISSUANCE BV (NL) BOOSTER EURO EQUITY 2029 **pendant la première année**. Les pourcentages et montants estimés comprennent donc aussi des frais uniques dus uniquement lors de l'achat ou de la vente de cet investissement et qui ne sont pas comptabilisés lors des autres années. Les montants ont été calculés pour un investissement de 10.000 euros.

En plus des coûts déjà mentionnés, les taxes suivantes peuvent être dues (mais ne sont pas comptabilisées dans le tableau ci-après):

- **Précompte mobilier** : une taxe sur les coupons versés est due. Cette taxe s'élève à 30% et est automatiquement retenue des coupons versés. En cas de vente sur le marché secondaire, cette taxe est également due sur la différence positive entre le prix de vente et le prix d'émission.
- **Taxe sur les opérations de bourse (TOB)**. Cette taxe est uniquement d'application lors de la **vente** sur le marché secondaire et s'élève à **0,12%** avec un maximum de 1300 euros



AXA Bank Belgium fait partie
du Groupe Crelan



Les transactions d'achat ne sont pas soumises aux taxes mentionnées ci-dessus.

Pour plus d'informations sur ces taxes, nous vous invitons à consulter la section « Fiscalité » de notre fiche explicative sur les notes structurées, disponible sur www.axabank.be ou à contacter votre agent bancaire.

Type de frais	Pourcentage	Pour un investissement de € 10.000
A. Frais liés aux services	3,00%	€ 300
<i>Dont frais récurrents</i>		
<i>Dont frais de transactions</i>	3,00%	€ 300
<i>Dont autres frais</i>		
B. Incitations	0,75%	€ 75
C. Frais liés au produit	1,75%	€ 175
<i>Dont frais récurrents</i>		
<i>Dont frais de transactions</i>	1,75%	
<i>Dont frais de marginaux</i>		
Total des frais (A+B+C)	5,50%	€ 550

IMPACT DES FRAIS SUR LE RENDEMENT

Dans le tableau ci-dessous, nous supposons un rendement fictif de 0% sur le produit, ce qui permet de visualiser directement le rendement minimum que ce produit doit générer pour compenser les frais.

La colonne « Frais à l'achat » indique les frais et les taxes estimés au moment de l'achat.

Le tableau vous montre pour un investissement initial de 10.000 EUR les frais totaux cumulés en % et en montant sur 3 périodes d'investissement: 1) si vous sortez après 1 an, 2) si vous sortez après la moitié de la période d'investissement recommandée (en cas d'année incomplète, nous arrondissons à l'unité supérieure) et 3) si vous sortez après la période d'investissement recommandée.

Les frais moyens annualisés mentionnés à la dernière ligne du tableau sont obtenus en divisant les frais totaux cumulés par le nombre d'année de la période d'investissement. Le rendement de ce produit doit donc être supérieur à ces frais pour pouvoir les compenser et donc générer un gain. A noter qu'il s'agit d'une estimation dans la mesure où l'évolution positive ou négative de ce produit aura un impact sur les frais; comme mentionné ci-dessus, nous partons ici du principe que ce produit générera un rendement fictif de 0%.



AXA Bank Belgium fait partie
du Groupe Crelan



	Frais à l'achat		Frais cumulés et impacts sur le rendement					
			En cas de vente après 1 an		En cas de vente après 3 ans		A l'échéance	
Frais liés aux services	2,00%	€ 200	3,00%	€ 300	3,00%	€ 300	2,00%	€ 200
<i>Dont frais récurrents</i>								
<i>Dont frais de transactions</i>	2,00%	€ 200	3,00%	€ 300	3,00%	€ 300	2,00%	€ 200
<i>Dont autres frais</i>								
Taxes			0,12%	€ 12	0,12%	€ 12		
Incitations			0,75%	€ 75	2,25%	€ 225	3,75%	€ 375
Frais liés au produit¹			1,75%	€ 175	1,75%	€ 175	1,25%	€ 125
<i>Dont frais récurrents</i>			0,00%	€ 0	0,00%	€ 0	0,00%	€ 0
<i>Dont frais de transactions</i>			1,75%	€ 175	1,75%	€ 175	1,25%	€ 125
<i>Dont frais marginaux</i>								
Frais totaux cumulés	2,00%	€ 200	5,62%	€ 662	7,12%	€ 712	7,00%	€ 700
Frais moyens annualisés	2,00%	€ 200	5,62%	€ 662	2,37%	€ 237	1,40%	€ 140

Le cas échéant des frais (occasionnels) peuvent être dus, par exemple: frais de transferts, frais d'envoi, frais administratifs. Ils sont indiqués dans la liste des tarifs partie 4 placements disponible sur notre site axabank.be ou auprès de votre Agent bancaire AXA.

¹ Hors incitations